

**Protocole sanitaire sur le site de
Nogent Nautique durant
la période de COVID-19
PHASE 6 – 05/07/2021
Annexe au POSS existant**

SOMMAIRE :

Préambule

I Introduction

II Organisation générale

III Dispositions techniques

IV Protocole de nettoyage et désinfection

V Protocole pour les salariés

VI Protocole d'intervention MNS

VII Gestion du public

VIII Gestion de la salle Fitness

Préambule

Afin de vous garantir une visite en toute sécurité, nous avons adapté nos services et nos espaces selon les recommandations émises pour limiter la propagation du virus covid-19. Dans le cadre du protocole sanitaire validé par les autorités locales, nous limitons l'accès aux bassins et aux activités collectives à un nombre restreint de participants.

I Introduction

Ce protocole permettra de :

- Garantir notre mission de service public.
- Garantir la protection des usagers et des collaborateurs.
- S'approprier de nouvelles façons de travailler et de recevoir du public.

La priorité est de respecter les mesures préventives et les préconisations sanitaires pour limiter les risques d'infection en modifiant nos comportements pour vivre avec le virus.

Le respect des gestes barrières sera obligatoire et affiché dans tout l'établissement à l'attention des usagers et des salariés :





 **30 SECONDES MINIMUM**
Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

 **SAVON OU GEL HYDRO-ALCOOLIQUE**
Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro-alcoolique.

 **PORT DES GANTS**
Mettre des gants pour les actes de la vie quotidienne donne **un faux sentiment de protection**. Le virus ne passe pas à travers la peau, mais par le nez, la bouche et les yeux.
Il vaut mieux se laver les mains régulièrement.

La mise en place de deux référents COVID-19 (Responsable Technique et Responsable des Activités) est instaurée et auront pour mission :

- De communiquer pour favoriser l'adoption des nouvelles habitudes de travail.
- Appeler à la solidarité et à la responsabilité de tous.
- Porter attention aux conditions de travail et échanger avec le Manager.
- Veiller aux affichages du centre.
- Être attentif au respect des règles de vie.
- Remonter les informations auprès du directeur et des coordonnateurs COVID-19.
- Aider et former si besoin les collaborateurs en demande.

Un avenant au POSS, au règlement intérieur et au DUER sont édités.

II Organisation générale

Tous les bassins sont ouverts aux horaires habituels de période estivale. La FMI est de 1200 personnes.

Nous précisons que les contraintes d'exploitation pourront modifier l'organisation d'ouverture au public. Une pause méridienne pourra être instaurée ainsi qu'une réorganisation des vestiaires et des sanitaires. Par conséquent, les horaires d'ouverture seront révisés.

Horaires d'ouverture

Horaires d'été	
Lundi	11h00-19h30
Mardi	10h00-19h30
Jeudi	
Samedi	
Mercredi	10h00-22h00
Vendredi	
Dimanche	09h30-19h30

Seules les personnes sans symptômes et troubles digestifs se verront le droit d'entrer.

Un nettoyage / désinfection approfondi des douches, cabines, casiers et sols seront assurés.

Nous conseillons à notre clientèle de scanner le QR code ou de s'inscrire sur le listing mis à disposition afin qu'elle soit prévenue si un cas positif était avéré = Cahier de Rappel Numérique.

Tarifs et moyens de paiement

Piscine :

Le paiement en CB est à privilégier. Les prélèvements reprendront à partir du 05/07/2021 pour tous les pass. Pour les abonnements en cours de validité, une prolongation de 239 jours sera effectuée.

Salle Fitness :

Le paiement en CB uniquement. Les prélèvements reprendront au 05/07/2021.

Pour tous les abonnements annuels forme et fitness en cours de validité, une prolongation de 255 jours sera effectuée.

Nous rappelons que les personnes à risques ne peuvent accéder à l'établissement.

III Dispositions techniques

Toutes les dispositions techniques ont été mises en œuvre afin d'assurer un accueil dans le strict respect des normes.

- Le taux de chloration sera maintenu entre 0.4 et 1.4 mg/l de chlore actif pour les bassins intérieurs et le chlore libre entre 2 et 4 mg/l.
- Analyse d'eau et désinfection réseaux eau froide et eau chaude sanitaire.
- Limitation du recyclage d'air et augmentation au maximum d'apport d'air neuf.
- Maintenance des filtres.
- Aération des locaux plusieurs fois par jour, air neuf à 80%.
- Eviter l'utilisation de ventilateur.
- Contrôle sanitaire par l'ARS.
- Les systèmes de climatisation seront activés avec un maximum d'apport d'air neuf, limitant au maximum le recyclage d'air.

IV Protocole de nettoyage et désinfection

- Renforcement du protocole de nettoyage déjà en place.
- Nous insisterons sur les surfaces et les objets régulièrement touchés : Poignée de porte, interrupteur, robinet d'eau des toilettes, accoudoirs de chaises, tables, bureaux, rampes d'escalier, toilettes, claviers, téléphones, casiers utilisés, cabines, douches etc...

Nettoyage et désinfection

= protocole habituel

+ aération des locaux

+ nettoyage régulier

Porter une attention particulière à :



- Réalisation d'un nettoyage des espaces extérieurs et intérieurs.
- Procéder à un nettoyage des EPI réutilisables, de l'outillage et des équipements de travail avant stockage.
- Augmentation de mise à disposition du produit de nettoyage virucide et des papiers essuie main / surface pour le personnel.
- Intervention à privilégier en dehors des heures d'accueil du public (système avec une pause méridienne mis en place).
- Parcours de désinfection mis en place avec les agents d'entretien et affichage du suivi des opérations.
- Eviter les aspirateurs et les ventilateurs.
- Lavage des tenues de travail à 60°, changer de tenue tous les jours.
- Réserver des poubelles uniquement destinées à la collecte d'objets potentiellement infectés (masques, gants, papier essuie main etc...).
- L'élimination des déchets est traitée comme suit :



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel**.

Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures**.

Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères**.

Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle « jaune » (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Penser à ne pas toucher ni transvaser les déchets

V Protocole pour les salariés

- Le passage obligatoire au sanitaire pour se laver les mains avec du savon ou mise à disposition obligatoire de gel hydroalcoolique ainsi qu'un panneau rappelant les gestes barrières.
- Ce dispositif sera répété à chaque changement d'espace (en arrivant dans les vestiaires, dans les halls bassins, à l'accueil, dans la salle de pause, avant de fumer, boire, manger...).
- Les règles de « vivre ensemble » seront appliquées.
- Le nombre de personnel autorisé en simultané dans le vestiaire est indiqué sur la porte, le salarié devra attendre son tour si le vestiaire est saturé et privilégiera le port du masque.
- Le personnel devra porter un masque ou une visière mise à sa disposition durant les travaux collectifs.



 **Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains** avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.

 **Pour le mettre :**

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.

 **Pour l'enlever :**

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.

 **Il faut changer le masque :**

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

 **Évitez de le toucher et de le déplacer.**

 Ne le mettez **jamais en position d'attente** sur le front ou sur le menton.

 **Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac** après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac plastique.

 Attention : **si vous êtes malade, le masque grand public* n'est pas adapté.** Demandez l'avis de votre médecin.

 Le masque grand public* n'est **pas destiné au personnel soignant.**

- Le matériel de désinfection est à leur disposition au moment, pendant et après leur prise de service.
- Une formation a été assurée aux salariés concernant l'usage des équipements de protection et des protocoles sanitaires.
- Le repas du midi sera pris de façon individuelle dans la mesure du possible en salle de pause, les couverts collectifs seront retirés, le personnel devant amener les siens.
- Les sanitaires devront être désinfectés par le salarié après chaque utilisation (poignée de porte, verrou, chasse d'eau, cuvette) avec le matériel mis à disposition : papier essuie tout et produit désinfectant et virucide.
- Si un salarié présente des signes d'infection ou qu'un membre de sa famille est infecté il devra respecter les recommandations de la doctrine sanitaire en prévenant sa hiérarchie sans délai.
- Si un salarié présente des symptômes sur son lieu de travail ou qu'un membre de sa famille est infecté, les dispositions seront prises sur la base du document de travail du ministère du travail ci-dessous :



- Lors des livraisons, porter son masque, ne pas utiliser le crayon du livreur, retirer et jeter tout de suite les cartons, nettoyer les surfaces et se laver les mains juste après.
- Les objets trouvés seront jetés sauf les objets de valeur qui devront être consignés dans une boîte désinfectée à chaque utilisation.
- Pour les intervenants extérieurs, prendre rdv où le temps d'intervention et le nombre personnes devront être définis, consigner les heures d'arrivée et de départ, ils se doivent de porter leurs EPI et les informer des protocoles internes.

VI Protocole d'intervention MNS

- Dans l'eau l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérée. Pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les frites. Ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime
- La vigilance portera sur la sortie de la victime hors de l'eau, dans ce cadre l'intervention d'une tierce personne équipée d'un masque de protection est préconisée.
- Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront avec obligation du port du masque chirurgical, d'une visière de protection ou de lunettes de protection et de gants est obligatoire de la part des intervenants et équipiers.
- Chaque surveillant sera équipé d'un masque de protection individuelle à usage unique de bouche à bouche si insufflation obligatoire pour donner suite à une noyade.
- La personne soignée pourra être équipée d'une visière ou d'un masque pendant les soins autres que la RCP (Réanimation Cardio-Pulmonaire).
- La prise de ventilation se fera uniquement en observant la poitrine et l'abdomen de la victime. L'oreille au-dessus du visage de la victime n'étant pas indiqué.
- Un rappel des gestes de premiers secours avec les protections sera effectué avant l'ouverture.
- En cas de prise en charge sans détresse et urgence vitale, la victime sera isolée.

VII Gestion du public

Avenant au règlement intérieur

- Les portes de la piscine et d'accès aux vestiaires resteront ouvertes.
- Les sèche-cheveux sont volontairement stoppés.
- Respect des mesures préventives et des préconisations sanitaires pour limiter les risques d'infection en modifiant les comportements pour vivre avec le virus.
- Respect des gestes barrières par tous et de la distanciation physique surtout dans les espaces où les usagers sont non masqués (douches, abords des bassins).
- Respect des interdictions mises en place par les panneaux d'affichage.
- Respect des consignes données par le personnel de l'établissement.
- Les personnes à risques ne peuvent accéder à l'établissement ainsi que les personnes présentant des symptômes, des troubles digestifs et/ou en état fiévreux.
- Les enfants de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
- Lavage des mains avec le gel hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement obligatoire.
- Port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans jusqu'aux cabines de déshabillage et après le rhabillage à la piscine. Aucun masque ne sera fourni par l'établissement.
- Les masques de protection et tout autre déchet spécifique au COVID-19 doivent être jetés impérativement à la poubelle.
- FMI = 1200 personnes.
- Paiement en CB privilégié.
- Une seule personne au comptoir de caisse tolérée.
- Douches : obligatoirement savonnée avant l'accès aux bassins, non recommandée à la sortie des bassins ; respect de la distanciation physique.
- Équipements autorisés au bord du bassin : lunettes de natation, palmes, planches, plaquettes, pull boy, tubas, serviettes, filets, gants souples et sac en toile légère. Les bonnets de bain demeurent obligatoires.
- Équipements interdits : les sacs de sport, les sacs à dos, les combinaisons et tout autre objet n'étant pas mentionné au point précédent. Les t-shirt anti UV seront tolérés sous

présentation d'un certificat médical et du passage sous la douche savonnée. La présentation du certificat médical ne sera pas nécessaire pour les enfants de 9 ans et moins.

- Rinçage du matériel personnel (même les filets) dans le bac avec produit bactéricide et virucide prévu à cet effet.
- Aucun matériel ne sera prêté sauf des ceintures pour les non-nageurs qui seront désinfectées.
- Les nageurs devront rester en mouvement constant et seront limités en nombre par ligne d'eau.
- Respecter les distanciations physiques si position statique sur le solarium. Pas de position statique sur le bord du bassin quand la ligne est réservée aux nageurs.
- En cas d'orage, le bassin extérieur sera évacué et les baigneurs seront répartis par groupes dans les espaces suivants : bassin d'apprentissage, bassin de 25m, hall, douches, vestiaires afin de respecter la distanciation sociale.
- Interdiction de manger sur le bord du bassin sauf à la cafétéria si celle-ci est ouverte et sur le solarium.
- Aucun banc ou assise ne sera disponible dans les halls d'entrée et à la sortie des pédiluves.
- Distributeurs de boissons et autres acceptés si utilisation de gel hydroalcoolique avant et après manipulation.
- Les espaces non utilisés seront balisés, voire condamnés.
- Les objets trouvés (sauf bijoux et objets de valeurs) seront jetés afin de limiter une exposition au virus.

Parcours du client :

Le client se présente à l'entrée de l'établissement, devra porter un masque et se passer les mains à la solution hydroalcoolique mise à sa disposition. La file d'attente sera soumise à la distanciation physique d'au moins 1 m. Un agent de sécurité pourra être présent à l'entrée les jours de météo favorable, annonçant une affluence.

Une seule personne à la fois sera admise en caisse, le paiement en CB est privilégié.

Du papier absorbant à usage unique et des produits désinfectant sont à disposition des usagers dans les vestiaires.

A la sortie des vestiaires le masque doit être retiré et jeté dans une poubelle dédiée. L'usager peut conserver son masque jusqu'aux bassins mais devra le ranger soigneusement dans sa serviette le temps de sa séance, afin que le masque ne se retrouve pas au sol ou dans les bassins.

La douche savonnée est obligatoire avant la sortie des pédiluves. Le matériel du nageur sera toléré (voir ci-dessus) à condition que le matériel ait été savonné et rincé dans les douches ou plongé dans un bac mis à disposition avec produit virucide.

L'aménagement du bassin sera de manière traditionnelle soit un aller-retour dans la même ligne en respectant la distanciation physique pendant l'exercice.

La sortie se fait par le même chemin qu'à l'aller mais **les douches ne sont pas recommandées** et le nageur regagnera directement sa cabine de change afin de limiter les zones de proximité des personnes. Après rhabillage, **le port du masque est de nouveau obligatoire jusqu'à la sortie définitive de l'établissement.**

Règles de distanciation pour les centres de loisirs

- Lavage des mains avec solution hydroalcoolique mise à disposition.
- Respect des interdictions mises en place par les panneaux d'affichage dans le centre.

- Douche savonnée obligatoire. Respect de la distanciation physique devant les douches.
- Seul l'accès au petit bassin et au bassin de 25m sera autorisé.
- 4 centres en simultané maximum dans la limite de 50 enfants et pas plus de deux maternelles (25 enfants maximum).
- Réservation obligatoire par email.
- Accueil des enfants sachant déjà nager car le prêt du matériel est non préconisé, sinon prévoir un temps de nettoyage du matériel si ceintures prêtées.
- Les CLSH de Nogent-Sur-Marne seront prioritaires.

VIII Gestion de la salle Fitness

Reprise de la saisonnalité des horaires habituels avant COVID-19.

Il est obligatoire de scanner le QR code ou de s'inscrire sur le listing mis à disposition afin d'être prévenu si un cas positif était avéré = Cahier de Rappel Numérique.

Des machines sont neutralisées afin de respecter les distances entre chaque usager.

Le produit désinfectant et le papier à usage unique sont toujours disponibles dans tous les espaces.

- Réouverture de tous les cours afin de pouvoir proposer à la clientèle l'ensemble des séances.
- Réouverture des vestiaires collectifs et des douches avec une limite de 7 personnes en instantané.
- Réouverture des Saunas et du Hammam avec limite de 2 personnes maximum à la fois dans chacun de ces espaces.

Avenant au règlement intérieur

- Obligation d'information sur les gestes barrières et des nouvelles mesures mises en place.
- Lavage des mains avec le gel hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement obligatoire.
- Respect de la distanciation physique jusqu'à l'entrée.
- Une seule personne en caisse tolérée.
- Respect des interdictions mises en place par les panneaux d'affichage.
- Règlement du droit d'entrée en CB uniquement.
- Les vestiaires, les douches, les saunas et le hammam sont limités en nombre d'utilisateurs en instantané (cf. ci-dessus)
- Les toilettes hommes et femmes sont accessibles.
- Possibilité de faire les cours collectifs en extérieur si les conditions météorologiques le permettent.
- Chaque matériel / machine utilisé doit être nettoyé par l'utilisateur après utilisation avec le produit et les essuie mains mis à disposition.
- Libérer la machine après 20 min d'utilisation afin de favoriser les entraînements de tous.
- Distributeurs de boissons et autres, acceptés si utilisation de gel hydroalcoolique avant et après manipulation.
- Pas de station statique autorisée.
- Port du masque obligatoire lors des déplacements entre chaque salle / toilettes, dans les vestiaires, etc...